

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE,
DES TRANSPORTS ET DU LOGEMENT

Le directeur adjoint de cabinet

Paris, le

03 MAI 2011

Relevé de conclusions

réunion du 3 mai 2011

Nous avons constaté lors de notre réunion de ce jour la volonté partagée par tous de mettre en place les conditions d'une véritable politique de la voie d'eau, ce qui suppose une réflexion ouverte sur tous les sujets, et d'apporter des réponses aux inquiétudes et interrogations des agents que je comprends tout à fait

Je vous confirme que la Ministre aborde le projet de développement de la voie d'eau dans un esprit d'ouverture et de concertation et que si l'objectif est bien la création d'un service public de la voie d'eau mis en œuvre au sein d'un établissement unique qui préserve en tout état de cause l'intérêt de l'ensemble des agents, les questions concernant les modalités d'organisation et de gouvernance de cet établissement (en particulier son statut), les garanties à donner aux personnels, les modalités d'exercice des différentes missions (notamment la gestion hydraulique) ou encore le projet de développement de la voie d'eau lui-même sont à ce stade ouvertes.

Conformément à nos échanges, je vous propose donc le calendrier modifié suivant pour nos prochaines réunions étant précisé que cet agenda pourra être ajusté si nos discussions à venir le nécessitent :

- Jeudi 12 mai à 15h :

Echanges sur le diagnostic et les modalités d'organisation de la gouvernance du dispositif des voies navigables, permettant d'assurer une gestion unifiée de la voie d'eau, et sur les solutions juridiques possibles pour l'organisation de cette gestion unifiée ;

- Vendredi 20 mai de 10h :

Echanges sur les garanties apportées aux agents en termes statutaires, sur la garantie des rémunérations, sur l'absence de mobilité géographique imposée et sur l'amélioration des conditions de travail

- Mercredi 25 mai de 9h30 à 13h30 en TPB salle F-2 :

2ème réunion d'échanges sur les garanties apportées aux agents en termes statutaires, sur la garantie des rémunérations, sur l'absence de mobilité géographique imposée et sur l'amélioration des conditions de travail

- Mardi 31 mai de 9h à 13h :

Echanges sur les investissements à réaliser, sur les modalités de gestion des voies, sur les niveaux de service, sur les enjeux de la gestion hydraulique ;

- Vendredi 10 juin de 9h à 13h :

Réunion de synthèse

Par ailleurs, des éléments de synthèse du dossier qui ont conduit aux analyses d'opportunité de cette réforme (études, contrat d'objectif, etc.) vous seront transmis d'ici la fin de la semaine, ainsi qu'un document de travail relatif aux questions statutaire de l'établissement.



Pascal Berteaud

